

SAINT SEINE INFOS

N° 16
juin 2006



Dans ce numéro

La tribune du Conseil

SOMMAIRE : EDITO : p. 1

Vers une adaptation nécessaire

Vie communale

- Assainissement non collectif..... p. 2

- Décharges..... p. 2

- La forêt..... p. 3

- Le haut débit..... p. 3

- L'église..... p. 3

- Le budget..... p. 4

- Le canal..... p. 5

- La carte communale..... p. 5

- Le repas des anciens..... p. 5

- Le lotissement..... p. 6

- Le « Bois de sapins »..... p. 6

- Égouts toujours..... p.6

Sécurité

- Risques nucléaires..... p. 6

- Grippe aviaire..... p. 7

- Communauté de communes..... p. 8

- Saint-Seine vu par..... p. 9

- Associations..... p. 10

- Initiation à l'informatique..... p. 11

- En bref..... p. 11

- CPI..... p. 11

- Documents administratifs..... p. 12

Le carburant MAKHONINE..... p. 13

État civil..... p. 14

St Seine ne vit pas dans une bulle, ni au-dessus de ses moyens. Nos ressources (Impôts locaux, dotations et produits de la forêt) ne peuvent pas financer des rêves, mais seulement ce qui est nécessaire et rentable pour la pérennité de notre commune

Comme pour un ménage notre endettement ne va pas au delà du seuil autorisé les services de l'administration veillent et n'accordent aucune dérogation. L'avenir, ne s'annonce pas être un long fleuve tranquille, pour les générations futures. Nous ne pouvons nous permettre d'hypothéquer leurs moyens d'actions par des décisions inopportunes. Les investissements sont choisis pour l'intérêt qu'ils ont à développer les capacités de la commune dans l'accueil avec le lotissement ou la prospérité en accroissant les ressources financières avec la forêt. Ceci sans arrière pensée électoraliste. Les choix d'une époque se retrouvent toujours dans l'histoire, il suffit de relire les comptes rendus et les délibérations des conseils antérieurs. St Seine malgré l'abandon ou le refus de certains projets a toujours anticipé les événements.

Nous le constatons avec satisfaction aujourd'hui dans les nombreuses analyses effectuées par divers organismes, mandatés par les instances locales.

Mais, St Seine à tendance à vieillir la tranche d'âge 40/59 ans représente 29% de la population, les 60 ans et plus 29.4%.

C'est pourquoi nous ne souhaitons pas marquer notre gestion du sceau de l'immobilisme tout en restant pragmatiques.

Le budget 2006 s'appuie sur des hypothèses réalistes, qui devraient nous permettre de réaliser quelques travaux urgents (voir page 4).

Nous avons décidé d'investir pour l'avenir des jeunes qui n'hésitent pas à s'installer dans notre village.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Responsabilité de la commune : contrôles de conformité et diagnostic des installations par la COMMUNE ou par le SPANC.

Le contrôle de l'installation par la commune (article 35 III de la loi sur l'eau) prévoit :

1° : Vérification technique de la conception (installations nouvelles ou réhabilitées) de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages avant remblaiement.

2° Chaque année, pour les ouvrages existants, une visite de contrôle pour vérifier :

- Le fonctionnement, le bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité.
- Le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration.
- L'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux.
- Les nuisances constatées par le voisinage.

Tous les 4 ans

- Que la fosse toutes eaux ait été vidangée avant le passage du contrôle (*)

(*) Lors de cette visite l'occupant ou le propriétaire doit pouvoir fournir à la commune un document établi par l'entrepreneur ou l'organisme qui a réalisé la vidange, mentionnant les indications suivantes :

- Le nom ou la raison sociale de l'entrepreneur ou de l'organisme, son adresse.
- L'adresse de l'immeuble ou est située l'installation dont la vidange a été réalisée.
- Le nom de l'occupant ou du propriétaire.
- La date de la vidange.
- Les caractéristiques, la nature et la qualité des matières éliminées.
- Le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.

Les observations réalisées au cours d'une visite de contrôle seront consignées sur un rapport de visite dont une copie est adressée au propriétaire des ouvrages ou le cas échéant, à l'occupant des lieux.

DECHARGES.

Malveillance ou irresponsabilité?

Les lois et directives de l'Etat nous ont imposé de supprimer les décharges communales et de réhabiliter les sites.

Conscients des problèmes posés pour se rendre à la déchetterie, nous avons créé, par arrêté, une décharge de classe 3 pour les inertes, transformé l'ancienne en stockage déchets verts. Cette dernière se trouve sous la surveillance de l'ADEME (*). Le contrôle effectué en 2004 nous demande de procéder à des travaux de protections estimés à 8 500€.

Pour éviter que certaines dépressions naturelles ne soient encombrées par des objets de toutes natures, nous profitons des déblais produits par les travaux pour combler les vides. Cela permet la restructuration des lieux et allège la facture de terrassement.

Cette initiative ne semble pas requérir l'assentiment de tous, par les comportements individualistes, rétrogrades et immatures de certains

Nous avons un projet pour agrémenter l'espace boisé du château d'eau (voir page 6). Pour cela il convient de sécuriser les endroits dangereux en comblant les effondrements. Quelques jours après le début des travaux nous constatons le dépôt de palettes, de balle de paille etc... Dans un autre lieu, à proximité de l'espace vert des cendres, des feuilles et un sac d'engrais, un fût de 200 l rouge. Dans la zone « espace vert », la signalisation indique clairement ou doivent être déposées les différentes matières.

Pour les « tontes », nous avons espoir de produire du compost pour enrichir nos plantations. Hélas des irresponsables nous retirent cette possibilité en déposant, des branchages, des sacs plastiques, des gravats parfois même au pied de la pancarte.

Le problème est identique dans la zone réservée aux « branchages », où sont déposés par épisode, des cartons, des sacs de déchets alimentaires, etc

La classe 3 subit également cette allergie : les fermetures sont démontées, un dépôt a été placé bien en évidence sur la plate forme qui venait d'être aplanie. **Si ce comportement obscurantiste devait perdurer, nous n'aurons d'autre solution que de fermer définitivement les décharges.** Avec pour conséquence l'obligation de faire le voyage à la déchetterie de Fontaine-Française. Le manque de civisme de certains pénalise l'ensemble de la communauté.

(*) : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

LA FORET EST ELLE UN HANDICAP POUR LE BUDGET COMMUNAL ?

L'achat de la forêt, par un emprunt, a entraîné de facto un endettement de la commune, c'est la règle, mais il ne diminue pas notre capacité d'investissement.

À l'évidence nous n'avons pas la somme dans les caisses de la commune, les tracasseries administratives, suivies de la tempête de 1999, nous ont pénalisé. Malgré cela le budget est resté en équilibre, et la stabilité des impôts assurée.

La forêt demeure la seule ressource indépendante, qui, bien gérée fournira toujours un revenu à son propriétaire.

C'est ce principe qui permet à la nouvelle acquisition de s'autofinancer et à l'ancienne forêt d'assurer les mêmes moyens financiers que par le passé : en moyenne 12 195€ par an.

Or, nous constatons que malgré la mauvaise conjoncture les recettes brutes, des années 2001 à 2005, s'élèvent à 167 220€. Les frais divers à 90 212 €. Les bénéficiaires sont de 77 008€ soit 19 252€ par an.

Les chiffres sont tirés du budget principal, article 7022, consultable en mairie.

L'analyse financière réalisée en 2002 par la perception prévoyait une augmentation des recettes de 20 000€. Nous sommes dans la fourchette.

LES COURS DU BOIS SONT COMME LA BOURSE, FLUCTUANTS.

Avons nous fait un mauvais investissement ?

L'avenir le dira. Si nous prenons comme référence les statistiques publiées par la caisse des dépôts et consignations, nous constatons que :

Les prix ont augmenté de 8% en 2004 et de 52% en 6ans.

Qu'un ha de forêt coûte 4 120€/ha dans les massifs de moins de 10 ha, et 3 650€/ha, pour ceux supérieur à 25 hectares.

La forêt du « bois du puit » à été achetée 3 090€/ha soit 222.480€.

La forêt restera encore très longtemps une source de richesse et d'équilibre naturel, mais sa position géographique ne favorise pas une osmose plus étroite avec le village.

Conscient de cette nécessité le conseil en 1963 et 1964 avait conduit une tractation pour échanger les bois communaux, pour le bois de l'Alleau, 123 ha sur la base de 800 F l'ha.

La réalisation de cet échange engagé par une autre équipe, ne semble pas avoir séduit leurs successeurs. Les gestionnaires de l'époque ont fait des choix.

HAUT DÉBIT : l'impasse !

Lors d'une réunion à la mairie, une explication technique a été fournie par les responsables de « France télécom », sur l'impossibilité d'avoir le haut débit sur la commune.

Les fils qui constituent le câble, qui relie notre commune au concentrateur de Fontaine-Française, sont trop fins.

Il faudrait soit :

- Augmenter le signal avec un dispositif très coûteux.
- Changer le câble.
- Mettre en place un dispositif qui desservirait la commune (boucle radio par exemple).

Des contacts ont été pris avec le conseil général et le conseil régional pour étudier la mise en place d'un système palliatif qui serait subventionné à 80%. Une réunion était prévue au mois de mai.

Au moment où nous bouclons le journal, elle n'avait pas encore eu lieu.

ÉGLISE : la solution s'éloigne.....

Depuis le dernier « Saint Seine Infos » la situation ne s'est pas améliorée.

Bien au contraire !

Par note du 16 janvier, la directrice régionale des affaires culturelles nous informe que l'État n'assurera plus la maîtrise d'ouvrage des monuments classés. Cette note fait suite à l'ordonnance du 8 septembre 2005 modifiant le code du patrimoine, qui précise que « le maître d'ouvrage de l'immeuble classé ou inscrit, est le propriétaire » (article 15).

Les conséquences financières sont très importantes pour la commune qui devra supporter l'avance de la TVA pour les travaux prévus.

La seule bonne nouvelle est que l'État prend entièrement à sa charge le PAT (projet architectural et technique), soit 14 482€.

Des demandes d'explications ont été formulées par téléphone dès le 20 janvier. Madame DENIS, conservateur régional des monuments historiques, nous faisait savoir qu'une réunion serait programmée avec l'architecte en chef des monuments historiques, Mr PALLOT et qu'un nouveau planning serait défini.

Depuis plus rien et la lettre de relance du est restée sans réponse.

Notre prochaine action, en fonction des réponses fournies, sera d'alerter notre député et de faire en sorte de supprimer la TVA pour les travaux concernant les monuments historiques.

Il faudra également négocier, avec le Conseil Général, la prolongation des subventions de 95% pour les travaux de notre église. Ces subventions exceptionnelles ne sont valables que pour une période de 3 ans et elles se terminent en 2007.

BUDGET

Le budget « primitif » de la commune, est préparé dès le mois de janvier. Il s'inspire des résultats de l'exercice de l'année précédente. La répartition est faite entre la section investissement et la section fonctionnement.

S'agissant des investissements, le conseil municipal définit les priorités.

Les choix étant faits, il convient d'affecter les recettes correspondantes. Une fois encore, le conseil municipal est convoqué afin de voter le budget définitif.

Les charges : ensemble de dépenses destinées à la vie communautaire, l'école, l'éclairage, les personnels, l'entretien des biens et des matériels...

Les investissements ; choix financiers pour assumer le développement de la commune, garder en état les biens du patrimoine, acheter de nouveaux biens, ou de nouveaux outils...

Les recettes : ensemble des revenus financiers issus de l'impôt (76 542 €), des dotations et participations (52 908 €), des subventions, pourcentage des opérations menées (24 909 €), le fonds de compensation de la TVA (FCTVA pour 3 540€), la vente de bois (39 510 €)...

Dans le cas du lotissement, la vente des 6 lots : 240 156€, permettra de rembourser les travaux de viabilisation et d'aménagement. L'hypothèse de vendre pour 39 000€ de bois est réaliste. Le paiement, dans l'année, des sommes prévues pour la PVR, pour les opérations en cours, n'ont pas été rejetées par le percepteur chargé de contrôler la sincérité du budget.

Quelques exemples de charges :

Fonctionnement :

- Entretien des bâtiments : 3 000 €
- Entretien de la forêt par l'ONF : 4 500 €
- Salaires et charges du personnel communal : 78 142 €
- École et transport scolaire : 3 488 €
- École Fontaine Française : 8 000 €
- EDF éclairage de la voirie et consommation des bâtiments communaux. : 11 000 €
- Traitement des eaux usées, assainissement : 30 000€
- SDIS : 5 711 €

Investissement :

- Extension du réseau d'eau : 11 700 €.
- Travaux ONF : 3 775 €.
- Espaces verts : 4 500 €.
- Place de la poste : 8 000 € (délimitation de la voirie).
- Réseaux « Voie aux Chèvres » : 17 600 €.
- SICECO : 7 900 € (réseau électrique).

Pour l'année 2006 l'équilibre de la balance sera faite de la manière suivante :

DEPENSES fonctionnement : 233 712 €

RECETTES fonctionnement : 319 503 €

DEPENSES investissement : 54 475 €

RECETTES investissement : 65 471 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Pour le 15 mai de l'année en cours, le secrétariat de mairie rédige le compte administratif. Ce travail consiste à faire le pointage précis des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif de l'année précédente.

Ce document est envoyé dès la signature à la Préfecture de la Côte d'Or

Canal « entre Champagne et Bourgogne » : un projet présenté en 2006

C'est le nouveau nom de baptême du canal de la Marne à la Saône dont le projet a été conçu en 1781. Son principal obstacle, les devis estimatifs établis en 1788 qui s'élevaient à 8 millions. Somme énorme pour l'époque. C'est en 1907 que s'achèvera cette formidable entreprise.

Aujourd'hui l'objectif initial doit être reconsidéré pour prendre en compte la vie économique locale, rechercher son réel potentiel, proposer des investissements plus efficaces en termes de retombées économiques.

En 1998 une étude a été confiée au cabinet OMEGA Consultant qui propose différentes structures :

- ❖ Aménagement du chemin de halage en vélo route, en cours de réalisation par le conseil général.
- ❖ Création de haltes pique-nique qui seront des points d'arrêts pour les pauses repas.
- ❖ Haltes nautiques pour l'accueil en soirée de plusieurs bateaux.
- ❖ Les ports qui seront des équipements lourds pour le ravitaillement des plaisanciers.

Saint Seine a été retenu pour être une halte nautique. Son aménagement sera organisé suivant les directives de VNF, avec un quai pour sept bateaux, un chalet d'accueil, des aires de jeux et coins repas, bornes pour l'eau, l'électricité, le téléphone etc...

Ce dossier est en cours de préparation et nécessite un montage financier qui sera étudié avec le concours du syndicat de pays « Plaine de Saône-Vingeanne », en 2006 pour un devis estimatif de 200 000€.

Reste à déterminer avec la communauté de commune qui sera maître d'œuvre et d'ouvrage.

Pour l'instant rien n'est décidé il sera sans doute utile d'attendre les prochaines élections.

APPLICATION DE LA CARTE COMMUNALE

Depuis le 23 mars 2006 la carte communale est applicable sur le territoire de la commune. Le préfet a signé l'arrêté, après que la commune eu apporté quelques précisions concernant le calcul des surfaces constructibles.

Elle a fait l'objet d'une enquête d'utilité public, de trois réunions de présentation à la population du village et de 3 articles parus dans les « St Seine infos » N° 13, 14 et 15.

Ce document d'urbanisme est un outil de gestion indispensable pour contrôler l'urbanisation de la commune. Il peut néanmoins, à la demande du conseil municipal, être révisé.

REPAS DU TROISIÈME ÂGE

Chaque année au mois de janvier, la municipalité organise le repas du 3^{ème} âge, au profit des personnes âgées de 65 ans révolus au 31/12 de l'année précédente.

Les invitations sont émises à partir de la liste électorale et d'un relevé des habitants, tenu à jour, au fur et à mesure des départs et des arrivées.

Les conseillers municipaux distribuent ces invitations dans les boîtes aux lettres, et pour les personnes ayant un second domicile, celles-ci sont expédiées par la poste.

Nous connaissons exactement le nombre d'invitation, mais n'ayant jamais le retour des coupons réponse en totalité, il nous est difficile de deviner le souhait de chacun.

Lorsque le bulletin municipal de décembre est prêt, la distribution s'effectue en même temps.

Veillez vérifier le contenu de vos boîtes aux lettres. Si par mégarde, vous n'avez pas pris connaissance de cette invitation, inutile d'interpeller des personnes non concernées dans la rue.

Pour vos remarques, adressez vous au conseiller municipal de votre choix ou au secrétariat de mairie. Ils seront à même de vous fournir toutes les explications et de résoudre le problème le cas échéant.

LOTISSEMENT

La vente est ouverte

Les travaux de viabilisation de la zone du lotissement se sont terminés au mois de mai.

Aussitôt la publicité a été faite pour la vente des lots.

Trois lots ont été réservés par des habitants du village et les premières constructions devraient sortir de terre avant la fin de l'année.

Afin de ne pas détériorer les aménagements intérieurs : voirie, trottoirs, plantations..., il a été décidé de ne réaliser les finitions qu'à l'automne 2007.

Cette zone sera donc en chantier pendant encore quelques temps, mais ces travaux ne devraient pas engendrer de perturbations de circulation

Aménagement du « Bois de sapins » Et des environs

Dans le cadre général de la réhabilitation des anciennes carrières, le conseil municipal a décidé d'aménager progressivement toute la zone située entre le château d'eau et le chemin du « Bois de la Cour ».

Sur les 3,77 hectares que constituent la parcelle ZO 91 dite « Peuplier Jeanneton », on trouve trois zones différentes :

- La friche, autour du château d'eau.
- Le bois de sapin, en cours de nettoyage
- Les anciennes carrières, le remblaiement se poursuivra jusqu'au comblement des trous.

La réflexion est ouverte. Chacun peut proposer un projet d'ensemble en tenant compte des spécificités de chacune des parties concernées. Par exemple :

- Aire de détente pour la friche.
- Parcours découverte à travers le bois de sapins.
- Zone de loisirs à la place des anciennes carrières.

Des plans, de cette parcelle, sont disponibles en mairie.

ÉGOUT TOUJOURS !

Malgré tous les avertissements et les demandes répétées dans notre publication, certaines personnes continuent de jeter des lingettes dans le réseau d'assainissement (certainement par les WC).

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, régulièrement les pompes de relevage de la route de Fontaine-Française sont bloquées. Aidés de l'employé communal, nous avons relevé 7 fois ces pompes depuis le mois de janvier.

Ces incivilités commencent à lasser. Qui accepterait de fouiller, gratuitement, dans la m... en moyenne une fois par mois.

Si la seule solution est de frapper au portefeuille, nous demanderons à la SAUR d'intervenir à chaque incident.

Au rythme actuel, nous débourserons au minimum 3 500€ par an.

C'est dommage, mais le bénévolat au service de la collectivité a ses limites !

RISQUES NUCLÉAIRES

Arrêté du Préfet prit dans le cadre du plan ORSEC, concernant la distribution préventive de comprimés d'iode à la population, sur l'ensemble du territoire du département

Cet arrêté a pour objet d'organiser le stockage et la distribution de comprimés d'iode stable à l'ensemble de la population de la Côte d'Or, en cas d'accidents nucléaires consécutifs ou non à un acte de malveillance,

au centre nucléaire de production d'Électricité d'EDF, installé à Nogent sur Seine (AUBE) ou dans une installation similaire de tout autre département.

Le plan est déclenché dès l'instant où de la matière radioactive est rejetée dans l'environnement (niveau 5 de l'échelle INES).

Le risque pour l'homme est constitué par l'irradiation et la contamination.

Irradiation : lorsque l'individu se trouve sur le trajet des rayonnements.

Contamination : lorsque les substances radioactives se sont répandues dans le milieu notamment atmosphérique.

Délai maximal pour agir : 9 h.

Les stocks de comprimés, pour le département, sont en excès par rapport au recensement officiel de la population et prend en compte les gens de passages. **Prévus pour tous, ils seront distribués en priorité aux moins de 25 ans et aux femmes enceintes.** L'intérêt médical du traitement pour les personnes de plus de 65 ans, est minime et le seuil peut être ramené à 40 ans.

Des scénarios de procédures de distribution ont été déterminés :

- Tous les lieux d'accueils collectifs pour les **jours ouvrés et heures ouvrables.**
- Sur les sites spécifiques municipaux pour les **jours fériés dimanche et nuit**

Pour Saint Seine ce sera la mairie.

Consignes pour la population :

1° Respecter strictement les directives demandées

2° IMPERATIF Ne pas utiliser votre téléphone les lignes doivent pouvoir assurer les liaisons entre la Préfecture, les moyens de secours, les maires, les pharmacies etc..

3° Rester confiné dans votre logement ou sur votre lieu de travail (stopper les ventilations)

4° Écoutez la radio France Inter grandes ondes (1852 m) ou la télévision qui vous donneront les consignes

5° Conformez vous aux directives de la mairie qui peuvent être données oralement ou par diffusions

GRIPPE AVIAIRE

Devant la menace d'une pandémie grippale, le gouvernement a établi un plan de lutte fondé sur l'état actuel des connaissances scientifiques.

Il comporte trois périodes principales, avec six phases qui correspondent au classement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :

- La première période avec les phases 1 et 2 (mesure d'observations et de précautions).
- La deuxième période qui comporte les phases 3,4, est classée **pré pandémie** (infection humaine isolée).
- La phase 5 présente une transmission interhumaine localisée (le virus s'adapte à l'homme).
- La troisième période (phase 6) est la phase **pandémie**, c'est à dire une forte transmission à la population.

Mais les niveaux d'alertes peuvent représenter le niveau d'entrée direct dans la crise sans avoir été précédés d'alertes moindres.

Le rôle du maire sera de coordonner et de mettre en œuvre les mesures, suivant les niveaux d'alertes.

Ces mesures concernent :

- **La diffusion des informations** relatives à la protection des élevages et de la faune sauvage.
- **L'aide aux personnes isolées ou fragiles :**
 - Recenser les associations de secouristes et de bénévoles et intervenants de proximité.
 - Recenser les personnes âgées et handicapées.
 - Mobiliser le CCAS.

L'évaluation des capacités :

Bâtiment de stockage (antiviraux, masques...) et de logistique (véhicules).

Les opérations funéraires :

1°: Identifier les sites potentiels permanents qui pourraient recevoir les corps sans mise en bière.

2°: Recenser les sites de stockages de cercueils et de housses.

3°: Réalisation d'un annuaire avec coordonnées des entreprises pompes funèbres et fabricants ou distributeurs de cercueils

La communication

- ❖ Diffuser les messages de recommandations au public.
- ❖ Diffuser les messages d'alertes.
- ❖ Prévoir un standard ou numéro vert.
- ❖ Transmettre des points de situation réguliers au préfet.

En phase 6 (PANDEMIQUE)

- ❖ Prendre un arrêté de déclenchement du plan de sauvegarde, s'il existe.
- ❖ Mettre en place une cellule de crise municipale.
- ❖ Mettre en œuvre un plan de continuité des services communaux.
- ❖ Contribuer à maintenir les conditions de vie des personnes vulnérables, organisation des garderies pour les enfants non scolarisés, sensibiliser la population sur le stockage des denrées alimentaires.
- ❖ Faire appel à l'ensemble des ressources mobilisables. Pendant cette phase les mesures seront mises en œuvre rapidement par le préfet :
 - La fermeture ou le contrôle des frontières.
 - L'arrêt des transports publics de passagers.
 - La restriction des déplacements.
 - La suspension des rassemblements de population.
 - La fermeture des établissements scolaires et des crèches.
 - La limitation de toutes les manifestations. Etc...

Action urgente (dans les plus brefs délais)

Communiquer au SIRACEDPC (préfecture) **le nom et les coordonnées téléphoniques** du correspondant « pandémie grippale »

Document daté du 30 janvier 2006

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes du Val de Vingeanne a 2 ans et demi d'existence. À travers ses projets, ses réalisations, nous remarquons que ce n'est pas une coquille vide.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Val de Vingeanne a pris sa vitesse de croisière. Le budget 2006 en est l'image. 3 dossiers importants sont en cours, 2 concernent des investissements, le pôle scolaire, la Maison du Val de Vingeanne, le troisième relève des services à la population, parallèlement, la Communauté de Communes travaille sur des projets d'aménagement de l'espace. Explications :

Les élus ont priorisé ces actions, à court et moyen terme, car les enjeux de développement du Territoire y sont liés : Renforcer l'attractivité, cela signifie attirer de nouvelles familles mais aussi encourager leur intégration, éviter (comme cela est le cas en ce moment), un roulement de population important. Cela signifie aussi proposer aux habitants actuels du Canton, des services de qualité répondant au maximum à leurs besoins.

Un centre de loisirs permanent pour les enfants et les jeunes

Le développement des actions en direction des Enfants, des Jeunes et de leurs familles débuté, la Communauté de Communes gère à présent un Centre de Loisirs permanent, c'est à dire les mercredis, petites et grandes vacances, une restauration scolaire chaque midi, des séjours pour les jeunes de 12 à 16 ans. Le projet d'accueil périscolaire (avant et après l'école) est en cours à l'échelle de la Communauté de Communes mais les locaux ne sont pas adaptés partout, le lien avec le groupe scolaire semble évident.

Trois cent mille euros, c'est la somme budgétée cette année au niveau intercommunal pour les travaux du pôle scolaire. L'étude de programmation actuellement en cours recense les besoins de tous les utilisateurs (enseignants, personnels de service, parents d'élèves...). Le cahier des charges ainsi construit servira de base de travail pour le futur architecte.

Cet équipement structurant aura des fonctions transversales, ce sera à la fois bien sur un outil d'enseignement mais aussi une structure pour les activités périscolaires qui se déroulent actuellement à la Maison du Val de Vingeanne.

Des travaux importants

Un dossier a été déposé au Pays Plaine de Saône Vingeanne afin que des crédits soient réservés pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison du Val de Vingeanne. Les travaux programmés concernent l'isolation thermique et phonique, remplacement de la chaudière et réfection du système électrique. Le montant des travaux s'élèvera à 128 500 euros.

Il est à préciser que pour atteindre leurs objectifs, les élus ont besoin de moyens. Les bâtiments cités sont des espaces indispensables, ils complètent ceux déjà existants sur le territoire qui accueillent bon nombre d'activités.

PDIPR ?

Récemment, la Commission tourisme a proposé des itinéraires pédestres à travers les villages du Canton, dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Onze boucles autour des onze villages sont tracées, les balisages sont en cours.

Si vous souhaitez des précisions supplémentaires ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec vos délégués communautaires.

NOTRE VILLAGE VU PAR UN CITADIN

Voici quelques années, notre village était présenté d'une façon surprenante, par une publication censée faire découvrir aux citadins les charmes de nos campagnes. Cette vision de la ruralité, si elle a évolué depuis, reste symptomatique des préjugés de certaines personnes qui nous prennent pour des « demeurés ».

La clé des champs

1. Du côté de saint-Seine-sur-Vingeanne.

Tout au long de l'été, cette nouvelle rubrique va vous permettre de découvrir une partie de la Côte d'Or... Buts de villégiature, hauts lieux historiques, sites à découvrir, fêtes et manifestations, nos destinations seront nombreuses et variées. Vous pourrez également nous transmettre vos coups de coeur pour une localité, un paysage de Côte d'Or que vous aimez, de manière à en faire profiter les lecteurs de Banco 7.

C'est à Saint-Seine-Sur-Vingeanne que nous commencerons notre premier voyage. À une quarantaine de kilomètres à l'Est de Dijon. C'est un village tranquille qui s'offre à nos regards. Vous vous retrouvez là comme dans un film de Chabrol. Il y a d'abord le Château... immense bâtisse enserrée dans ses hauts murs, étouffant littéralement le village, et puis une atmosphère toute en tension. Le silence règne en maître si ce n'est le cri d'un gamin qui perce à travers une rue, ou une rare voiture qui passe sans s'arrêter. On se promène dans les rues désertes. Des rideaux se soulèvent à votre passage. La terrasse du café n'offre aucun spectacle de vie, si ce n'est quelques parasols ouverts dans l'attente d'hypothétiques clients. On imagine quelques secrets jalousement gardés, des habitants suspicieux et inquiets de notre étrangère intrusion. Des enseignes vieillies par le temps sont autant d'éléments de nostalgie, que renforce les nombreuses maisons à vendre dont on souhaiterait qu'elles renferment de bien fabuleuses histoires.

Évidemment tout cela n'est qu'impression et les charmants habitants de Saint-Seine ne sont sans doute pour rien dans ce sentiment qui frappe le voyageur citadin.

En prenant la direction d'Attricourt, à mi-chemin entre les deux communes, sur votre gauche s'élèvent les restes- au demeurant bien conservés- du château de Rosières. Datant du 15^{ème} siècle, il est l'une des empreintes du temps où cette partie de la Bourgogne devait défendre avec force ses frontières avec la Franche-Comté. Il est très bien conservé, et si aujourd'hui une exploitation agricole lui sert de cadre bien peu belliqueux, les visites sont néanmoins autorisées. On notera d'ailleurs que d'importants efforts de restauration sont constamment entrepris par ses propriétaires. On pourra ainsi admirer son donjon, le corps de logis, et une superbe entrée en forme de tour-porche.

Éric NICOLIER

REPONSE DE M. FRANÇOIS LAUNOY Conseiller général de notre canton.

Monsieur,

J'ai eu l'occasion de prendre connaissance de l'article de M. Éric NICOLIER dans la rubrique « la Clé des champs » et consacré à Saint-Seine-sur-Vingeanne.

Si je comprends bien, il s'agit, dans votre journal, d'une nouvelle rubrique permettant de découvrir une région de Côte d'Or et d'en assurer la promotion touristique.

La description de Saint-Seine-sur-Vingeanne par votre journaliste donne froid dans le dos et relève plus du décor d'un film type « l'Auberge rouge » que de celui d'un film de Chabrol au demeurant excellent cinéaste.

En fait Saint-seine-sur-Vingeanne est un charmant petit village ouvert sur une large boucle de la Vingeanne. Son château n'est pas la Bastille mais une superbe construction dans un parc ombragé par de magnifiques arbres lui fait face, une très belle église romane à laquelle on accède par d'amples escaliers coupés de terrasses. Autour, en de multiples plans dus au relief, se dissimulent de forts jolies maisons anciennes avec tours, portails et de grosses fermes.

Le café restaurant sert d'excellents repas. Un boucher charcutier traiteur, une boulangerie pâtisserie -tout commerce d'excellente réputation- complètent l'animation du village.

Et puis, durant les week-ends et les vacances l'afflux des résidents secondaires Dijonnais ou Parisiens, ne donne pas l'impression que l'on vient s'enterrer à Saint-Seine-sur-Vingeanne.

Alors de grâce, pas de fantasme digne d'une série noire ! Le grand secret des habitants, est qu'à Saint-Seine-sur-Vingeanne on vit sereinement proche de cette nature que les citadins ne connaissent que bien mal. Mais comme ils sont très accueillants, ils ne demandent qu'à partager ce secret.

Par une vision trop superficielle des choses, vous avez donné une fausse image d'un village bien vivant et qui fait des efforts pour être de plus en plus ouvert au tourisme comme l'ensemble du canton, d'ailleurs.

C'est la raison de mon intervention, espérant que vous aurez à cœur d'apporter une correction à cet article par trop négatif.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Monsieur le rédacteur en Chef, à mes salutations distinguées.

Le Conseiller Général F. LAUNOY.

MISE AU POINT

Tous pourris !

À entendre les réflexions de certaines personnes, on a du mal à sortir du cliché « les élus sont tous pourris ! ».

Je n'accepte pas que l'on mette en cause mon intégrité et mon engagement désintéressé au profit de la collectivité.

Des propos tels que : «certains profitent des travaux sur la commune pour faire goudronner à l'œil leur cour » , sont inadmissibles.

Je considère cela comme diffamatoire. Si de tels propos venaient encore à circuler, je porterais plainte en diffamation et je demanderais que la, ou les personnes soient condamnées à verser à la commune, l'équivalent du montant de mes travaux.

Gérard FAIVRE

SAINT SEINE A LA RECHERCHE DU TEMPS

VIDE GRENIER

Les associations du village organisent le 5ème vide grenier. Il aura lieu le 2 juillet 2006, au même endroit.

Les personnes désirant réserver leur emplacement, peuvent s'adresser à Éric CHEVALIER, téléphone : 03 80 75 92 52 ou à Danièle BOUCHARD, téléphone : 03 80 75 88 78.

Les conditions sont les mêmes qu'en 2005 : 1€ le mètre linéaire.

MARCHE GOURMANDE

Pour la première fois, les associations organisent, le 30 juillet, une marche gourmande, d'environ 5km, autour du village.

Cinq stands implantés dans la nature permettront de déguster des spécialités locales :

-apéritif : dans la cour de l'école.

-entrée : sur la friche de « Belle Charme ».

-plat principal : vers les ponts.

-fromage : à côté du terrain de boule de la fontaine.

-dessert : au château d'eau.

Uniquement sur inscription. Celles-ci devront parvenir aux organisateurs avant le 20 juin.

INFORMATIQUE

Nous avons toujours la possibilité d'organiser des séances d'initiation à l'informatique.

En effet, la commune dispose de 10 ordinateurs, qui sont utilisés, en périodes scolaires, par les enfants de l'école.

Les personnes qui seraient intéressées, peuvent contacter le secrétariat de mairie ou un des conseillers, pour faire part de leur intérêt.

L'organisation des séances se fera en fonction des demandes et des niveaux de chacun.

EN BREF

Transformateur:

Le 12 avril, le responsable chargé des collectivités à EDF, M. GAILLARD, nous informait qu'une pré-étude, sur le remplacement de la cabine haute de la rue de Belle Charme, était lancée afin de la substituer par un transformateur plus petit.

Vous serez informés de la suite donnée à ce dossier, par EDF.

Lavoir de la rue de l'Abreuvoir du Cornot :

En 2004, lors d'une journée du patrimoine, nous avons procédé à la dépose des tuiles et au démontage de la charpente qui était en mauvais état.

Depuis, nous avons étudié toutes les possibilités de réhabilitation de ce lavoir. D'après les professionnels, il conviendrait, avant tout, de remonter la partie du mur qui penche côté rue. Cette opération coûteuse nous a amené à réfléchir sur l'opportunité d'une réfection complète.

Plusieurs idées ont été émises et, encore une fois, vous êtes sollicités pour donner votre avis sur l'aménagement de toute cette zone, berges de la Vingeanne comprises.

Assainissement :

Devant le coût (en moyenne 30 000€ par an) de fonctionnement du système d'assainissement actuel (4 pompes de relevage à Saint-Seine et 2 à Pouilly pour renvoyer nos eaux usées sur Montigny) et du coût de traitement des boues, nous allons accélérer l'étude d'un procédé moins pénalisant et plus économique pour notre commune.

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

Deux nouvelles recrues, Nicolas LAB et Marine COMMANS, ont été incorporées au 1^{er} janvier 2006.

Nos sapeurs pompiers se forment et réussissent :

Vanessa LETOLLE : FIA⁽¹⁾ module 2.

Cindy FAIVRE: CFAPSR⁽²⁾.

Nicolas LAB et Marine COMMANS : FIA module 1.

Thierry PALIOT : formation de conducteur tout terrain.

Le CPI a effectué 3 interventions depuis le 1er janvier 2006 : 1 feu de cheminée et 2 secours à victimes.

Le CPI est toujours à la recherche de personnes volontaires, désirant venir renforcer son équipe, avec la motivation nécessaire pour porter secours à nos concitoyens.

Pour plus de renseignements vous pouvez joindre le Chef de Corps par intérim : le 1ère classe Thierry PALIOT (tél : 06 82 18 58 88) ou son adjoint, le caporal Gilles COMMANS (tél: 06 72 74 57 91).

(1) : formation initiale d'aptitude.

(2) : certificat de formation aux premiers secours routiers.

Documents administratifs

Carte d'identité, passeport

Les documents administratifs (carte d'identité, passeport) sont nécessaires pour vos déplacements à l'étranger ou dans votre quotidien. Ils ont une durée d'existence limitée.

Soyez vigilants si vous devez les renouveler !

L'administration est parfois imprévisible dans ces délais, en particulier aux mois de **mai et juin** où les services sont surchargés.

Il faut en moyenne 3 semaines pour une carte d'identité.

1 mois pour les passeports dernière génération.

Attention ce ne sont que des moyennes !

L'action du secrétariat se limite à recueillir les informations et de les transmettre aux services compétents de la préfecture. Si le déroulement de la procédure ou les délais ne vous satisfont pas, il vous appartient de le faire savoir aux responsables de ces services.

D'autre part la commune doit respecter les lois et règlements ; l'inscription d'un degré d'urgence doit être exceptionnelle, motivée et correspondre à un besoin authentifié et professionnel.

La possession d'une carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée) ou d'un ancien passeport ne permet plus une délivrance simplifiée du passeport ; l'Administration procédera dans tous les cas (première demande ou renouvellement) à un examen approfondi de votre situation au regard de l'état civil et de la nationalité.

Formalités

Carte d'identité :

Le formulaire est resté le même depuis la mise en place des cartes plastifiées. Elle n'est pas suffisante pour entrer dans certains pays.

PASSEPORT ÉLECTRONIQUE POUR UN MAJEUR

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- 2 photographies d'identité récentes de format de 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre et uni, en couleur
- Une copie intégrale de l'acte de naissance original.
- ATTENTION : le livret de famille personnel ou celui des parents n'est plus accepté pour justifier de son état civil
- La preuve de la nationalité française (le cas échéant)
- 1 justificatif récent de votre domicile (moins de trois mois), à vos nom et prénom (en original)
- 1 timbre fiscal au tarif en vigueur (60 euros)
- 1 document officiel avec photo permettant de vous identifier (carte nationale d'identité, carte professionnelle délivrée par l'État, permis de conduire, carte d'identité militaire, permis de chasser, etc...)
- Le formulaire de demande rempli et signé personnellement.
- Le précédent passeport à restituer en cas de renouvellement (sauf visa en cours de validité à justifier) dans ce cas, la présentation d'un document officiel avec photo évoqué précédemment est inutile.

Ces passeports sont obligatoires pour se rendre aux États-Unis. Ils sont disponibles depuis le mois de mai et les délais de délivrance seront raccourcis au fur et à mesure de la montée en charge du nouveau dispositif.

Le coût et la durée de validité du passeport ne change pas :

60 euros pour un adulte, validité 10 ans.

30 euros pour un mineur, validité 5 ans.

À noter, également, que le passeport électronique est délivré exclusivement à titre individuel, l'inscription d'un enfant sur le passeport des parents n'est donc plus possible.

Des contraintes nouvelles :

Les exigences techniques du dossier de demande, sont plus importantes que dans les cas de l'ancien passeport. Il faut notamment que les photographies, jointes au dossier de demande, répondent à des critères très précis.

Format :

- Les photos doivent être d'un format 3,5 X 4,5 cm en couleur.
- Le portrait doit être représenté de telle manière que seul le haut des épaules (ou la base du cou) soit visible.
- La taille du visage doit être comprise entre 32 mm et 36 mm ou doit occuper 70 à 80% du cliché.
- Le visage doit être correctement centré sur la photo

Les photos d'identité qui ne répondraient pas aux normes internationales en vigueur seront rejetées

RAPPEL : La demande peut être déposée par un tiers, mais votre présence est obligatoire pour effectuer le retrait du titre. Vous serez amené à signer à cette occasion un récépissé de remise du passeport.

La copie intégrale de votre acte de naissance doit être demandée à la Mairie de votre lieu de naissance.

Si vous êtes né(e) à l'étranger, adressez votre demande au : Ministère des Affaires Étrangères - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 9 ou directement par Internet sur le site suivant : Service Central d'État Civil du Ministère des Affaires étrangères.

Lien : <https://www.smae.diplomatie.gouv.fr>. Pour répondre aux situations d'urgence, un passeport à lecture optique (non électronique) valable un an peut être délivré : Il s'agit d'un passeport Delphine comportant une zone à lecture optique qui peut être délivré dans les meilleurs délais sur présentation d'un justificatif.

Pour bénéficier de cette délivrance exceptionnelle, vous devez être en mesure de justifier d'un déplacement urgent notamment pour des raisons familiales graves.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès de la Préfecture.

Les détails vous seront fournis lors de la remise des formulaires en mairie.

FAX**UNE FACILITÉ OFFERTE AUX HABITANTS**

Depuis le mois d'avril, le secrétariat de mairie dispose d'un téléphone-fax qui est mis à la disposition des habitants, pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Une page de fax vous sera facturée :

Pour un envoi en France 0,20€.

Pour un envoi à l'étranger 0,50€.

Pour une réception 0,20€.

Le service ne sera pas assuré en dehors des heures d'ouverture.

Le carburant MAKHONINE (suite 3/4)

On conçoit que la séance de la Chambre où intervint Henri GAMARD ait été animée, d'autant qu'après avoir bien mis les points sur les i, produit procès-verbaux et témoignages scientifiques, le député obtint du ministre de la Marine, après vingt-quatre heures de réflexion, une réponse qui était manifestement un tissu de mensonges. Selon le ministre, le carburant MAKHONINE avait besoin d'un réchauffeur qui n'était pas au point, gênait le ralenti, encrassait les bougies et, qui pis est, gelait au-dessous de zéro degré. Des dizaines de procès-verbaux - sans parler du vol des avions en plein mois de décembre - témoignaient pourtant du contraire, et Paul PAINLEVE lui-même, en 1924, avait souligné qu'il n'y avait aucun encrassement, aucune altération des huiles de graissage, etc.

Pendant ce temps, MAKHONINE (et sa société par actions) produisait toujours à Saint-Maur un carburant utilisant 95% de la matière première fabriquée à la pression et à la température ordinaire, et dont la seule caractéristique particulière était d'avoir un pouvoir dissolvant élevé. L'aviation lui étant interdite, MAKHONINE pouvait encore espérer gagner la bataille sur terre, si les députés lui gardaient leur appui.

Or que croyez-vous qu'il se passa ? Le 9 juillet 1928, le groupe socialiste « reprenait » le rapport GAMARD déposé finalement le 13 mars précédent, autrement dit enterrait l'affaire, les pétroliers avaient gagné.

MAKHONINE, qui poursuivait ses essais avec les matières carbonées les plus diverses, affirmait qu'on pouvait tirer son carburant de bien des matériaux - lignite, tourbe - et qu'en utilisant le plus mauvais charbon français totalement impropre à la consommation domestique, on pouvait fabriquer un million de tonnes de carburant avec cinq millions de tonnes de ce charbon. Idée qui allait donner à réfléchir à d'autres ingénieurs et même aux pétroliers.

Les événements survenus après la diffusion de ces « dossiers noirs » confirment le caractère sensible de cette affaire.

L'assassinat, à la Pentecôte 1980, d'un archiviste maritime de Toulon, M. Alain CASTEL, ayant en charge les dossiers d'expérimentation, a été considéré comme un accident de montagne. Pourquoi ? Depuis ce sont les dossiers déposés dans la chambre forte d'une grande banque parisienne par un constructeur automobile qui ont disparu le lendemain même.... avec le responsable des coffres, jusqu'aux documents les plus officiels dont il ne reste que quelques doubles ou des photocopies.....

Or, le 3 août, une dépêche apparemment anodine est tombée sur les téléscripteurs des agences de presse. Il s'agissait, selon elles, de la découverte près d'un village du Piémont italien, Gola di Siesetta, des restes d'un alpiniste toulonnais, Alain CASTEL, « archiviste maritime », disparu depuis plus d'un an est âgé de vingt-neuf ans. Son corps avait été retrouvé à 60 kilomètres de Tende et de la frontière française par une équipe de spéléologues locaux qui recherchaient, eux, un religieux italien de soixante-treize ans, qui s'était égaré.

Selon les dépêches, Alain Castel avait en mai 1980, entrepris une ascension en solitaire sur le versant italien du Marguareis.

L'ennui est que cette histoire est fausse, ou tout au moins qu'elle ouvre d'étonnantes perspectives. La veille de la Pentecôte 1980, Alain CASTEL qui n'était pas « archiviste maritime », mais en fait l'un des trois archivistes-conservateurs des archives de la marine pour la France, et qui était chargé de la totalité de celles de la préfecture maritime de Toulon, loua une chambre dans un hôtel de Tende, côté français. C'était un passionné de longues marches, mais en aucun cas un alpiniste et il n'avait jamais effectué la moindre ascension.

A 8 heures, il partit donc se promener, non sans avoir dit à l'hôtelier qu'il regrettait d'avoir oublié sa carte d'identité à Toulon (où on la retrouva effectivement) car ceci l'empêchait de faire un tour du côté italien. À 9 heures, un témoin le vit à six kilomètres de là, dans les gorges de la Pia, montant d'un bon pas en direction de la frontière italienne. Il ne reparut jamais.

Les carabiniers, les gendarmes de Tende, les hélicoptères, les chiens ne retrouvèrent rien, pas plus que les milliers de touristes qui ont sillonné la région l'an dernier. Son corps a été retrouvé à soixante kilomètres de là, dans une région montagneuse qu'il lui aurait fallu au moins deux jours pour atteindre, et au-delà d'une frontière qu'il ne pouvait franchir faute de papiers (il avait d'ailleurs laissé son argent et son chéquier à l'hôtel).

Fait encore plus troublant : Alain CASTEL, dans l'exercice de ses fonctions et avec l'accord des hautes autorités de la marine, venait d'inviter des chercheurs à consulter les dossiers techniques détenus à Toulon – en leur demandant de prévoir un travail d'une semaine environ – dossiers dont une bonne partie concernait les essais par la marine du carburant MAKHONINE dans les années vingt. En effet le « secret défense » était théoriquement levé pour toute information antérieure au 2 septembre 1939.

L'ennui est qu'après la disparition d'Alain CASTEL, ses collaborateurs ont cherché les fameuses caisses où se trouvaient les dossiers de la commission chargée des essais.... et qu'ils ont totalement disparu, eux aussi.

À suivre....

À noter que cette rubrique a suscité l'intérêt d'internautes du Canada et de France.

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin 2006 : **368**

Naissances

Tom DECHELETTE le 19 février

Élliot CHARLOT le 22 février

Marie NAUDIN le 24 mars

Décès

Paul FAIVRE le 16 février

Renée MAILLOT le 17 février

Hedwige KROLIKOWSKI le 4 mars Nicole FRANCE le 5 mai
Les nouveaux habitants
Mme Agnès GIDA au 18 de la rue de Fontaine Mlle Nora GHLOUCI et Mr David MARGUERON au 3 de la rue du Cimetière Mr et Mme Denis MORIN au 3 rue de la Solande Mlle Stéphanie CHARTON et Mr Nicolas FOURNIER, à côté du futur lotissement Mme Cécile CHAMPY et Mr BERNARD au 19 rue de Saint-Seine-L'Eglise à Saint-Seine-la-Tour Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.
Une pensée particulière à toutes les personnes âgées de 80 ans et plus
ANDRE Renée, BOUCHARD Richarde, BUKOWSKI Técla, BOURSET Jacques, BRETIN Jacques, CARRIOT Marcel, CARTAUT René, CHALLAND René, CHATOT André, CHATOT Marie, DUPUY Élisabeth, FAIVRE Geneviève, FAIVRE Marcelle, GARNIER Denise, GARNIER Georges, JACQUINOT Marie-Jeanne, JACQUINOT Monique, JACQUINOT Paul, JUHAN Louis, LEONARD Jean, MAILLOT Paul, MALNOURY Suzanne, POIVRE Lucienne.

Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois et fait l'objet, en moyenne, de cinq réunions d'une heure trente chacune.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Gérard FAIVRE
Michèle BROUDY
Christian CHARLOT

Il est de coutume de faire présider la dernière séance de travail par Monsieur le Maire